

NUMÉRO DE SÉRIE	NUMÉRO DE SÉQUENCE
140	401-00

DATE DE PUBLICATION : Janvier 2015 DATE DE RÉVISION : Juin 2017 DERNIÈRE RÉVISION : Juin 2017	OBJET : Politique de protection des données personnelles	Page 1 sur 9
SERVICE:	CONTACT AU SEIN DU SERVICE :	APPROUVÉ :
Service juridique	Ann Marie Barry, Chief Privacy Officer	Judy Reinsdorf

APPLICABILITÉ

Entreprise	Ou
Divisions et filiales américaines à participation majoritaire	
Divisions et filiales non américaines à participation majoritaire	
Coentreprises et sociétés affiliées consolidées	
Coentreprises et sociétés affiliées non consolidées	**

INTRODUCTION

Le but de cette Politique de protection des données personnelles et du Programme de protection des données personnelles mondial associé est de régir les droits des employés, candidats, internes, anciens employés, salariés, ayants droit, entrepreneurs, consultants, travailleurs intérimaires, clients, consommateurs, fournisseurs et prestataires, et les obligations de Johnson Controls en ce qui concerne le traitement des données à caractère personnel, y compris leurs collecte, utilisation, conservation, divulgation et destruction, conformément aux lois locales applicables et aux engagements énoncés dans la Politique en matière d'éthique de Johnson Controls. Les « données à caractère personnel », parfois appelées aussi « données personnelles » ou « informations personnelles », sont définies comme des informations relatives ou potentiellement relatives à une personne identifiée ou identifiable.

Cette Politique de confidentialité souligne la façon dont Johnson Controls protège la confidentialité des données personnelles ; définit une vision et une mission pour la protection des données personnelles et en dérive quatre grands principes fondamentaux, qui sont à leur tour gérés en utilisant treize Processus de gestion de la confidentialité intégrés dans le Programme de protection des données personnelles mondial et alignés sur nos Règles internes d'entreprise.

PORTÉE

Cette politique s'applique à tous les sites mondiaux et entités juridiques contrôlés par Johnson Controls qui traitent des données à caractère personnel.

^{**} À la discrétion de la direction de l'entité.



NUMÉRO DE	NUMÉRO DE
SÉRIE	SÉQUENCE
140	401-00
onnées personnelles	Page 2 sur 9

DATE DE PUBLICATION : Janvier 2015 DATE DE RÉVISION : Juin 2017 DERNIÈRE RÉVISION : Juin 2017	OBJET : Politique de protection des données personnelles	Page 2 sur 9
SERVICE:	CONTACT AU SEIN DU SERVICE :	APPROUVÉ :
Service juridique	Ann Marie Barry, Chief Privacy Officer	Judy Reinsdorf

POLITIQUE ET RESPONSABILITÉS

Vision et mission

Mission de Johnson Controls en matière de protection des données personnelles :

En conformité avec les besoins de l'entreprise ; veiller à la gestion appropriée des risques liés à la collecte, à l'utilisation, à la protection, à la conservation, à la divulgation et à la suppression des données personnelles pour Johnson Controls.

À son tour, cette mission soutient la vision de Johnson Controls en matière de protection des données personnelles :

Un traitement équitable et conforme à la loi des données personnelles confiées à l'entreprise.

Grands principes de confidentialité

Les grands principes de Johnson Controls en matière de protection des données personnelles sont la transparence, la proportionnalité, les contrôles et les exigences légales locales.





NUMÉRO DE SÉRIE	NUMÉRO DE SÉQUENCE
SERIE 140	SEQUENCE 401-00
140	401-00
nnées personnelles	Page 3 sur 9

DATE DE PUBLICATION : Janvier 2015 DATE DE RÉVISION : Juin 2017 DERNIÈRE RÉVISION : Juin 2017	OBJET : Politique de protection des données personnelles	Page 3 sur 9
SERVICE :	CONTACT AU SEIN DU SERVICE :	APPROUVÉ :
Service juridique	Ann Marie Barry, Chief Privacy Officer	Judy Reinsdorf

1. Transparence et équité

Nos processus opérationnels mondiaux informent de manière opportune les individus clients, employés, fournisseurs et consommateurs des objectifs pour lesquels nous sommes amenés à recueillir des données personnelles, les types de données collectées, les services chargés de traiter ces informations, les lieux de traitement, les droits des personnes concernées relatifs au traitement de leurs données personnelles, de même que toute autre information visant à garantir un traitement équitable. Nous avons également prévu des processus destinés à garantir que les personnes concernées puissent exercer leurs droits de contrôle sur leurs propres données personnelles. Nous veillons par ailleurs à l'exactitude des données personnelles et, le cas échéant, à leur actualisation.

2. Motif légitime, finalité et proportionnalité

Nos processus opérationnels confient exclusivement les données personnelles à des parties prenantes qui en ont besoin pour un motif précis, défini de manière explicite et légitime. Les données sont recueillies ou utilisées en toute légalité et de manière appropriée et soigneuse. Nous nous assurons que les données personnelles sont adéquates, pertinentes et non excessives au regard des finalités auxquelles obéit leur collecte ou leur traitement. Nous prenons également des mesures visant à garantir que les données personnelles ne sont pas conservées dans un format identifiable plus longtemps qu'il n'est nécessaire au regard des finalités auxquelles obéit leur collecte ou leur traitement.

3. Contrôles et surveillance

Nos normes et règlements fonctionnels mondiaux définissent des contrôles préventifs, notamment une sensibilisation et formation adéquate, obligatoire pour veiller à ce que la collecte, la manipulation, la transmission et le traitement physiques et/ou numériques des données à caractère personnel soient conformes à notre politique en la matière. Nos processus garantissent la mise en place de mesures techniques et organisationnelles appropriées pour protéger les données personnelles contre la destruction accidentelle ou illégale, la perte, l'altération, la divulgation ou l'accès non autorisé(e) et toutes les autres formes de traitement illicites. Sont ainsi concernées les procédures de signalement et de gestion des (i) problèmes potentiels de violation de la protection des données personnelles ; (ii) plaintes ; et (iii) incidents de sécurité des informations. Une surveillance adaptée des contrôles applicables est mise en œuvre, notamment des audits périodiques de traitement des données personnelles et processus associés.

4. Exigences légales locales

Nous tenons à respecter les exigences légales applicables en matière de protection des données personnelles partout où nous exerçons nos activités. Nous ne recueillons et n'utilisons les données personnelles qu'en conformité avec les lois locales en vigueur.



NUMÉRO DE SÉRIE	NUMÉRO DE SÉQUENCE	
140	401-00	
données personnelles	Page 4 sur 9	

DATE DE PUBLICATION : Janvier 2015 DATE DE RÉVISION : Juin 2017 DERNIÈRE RÉVISION : Juin 2017	OBJET : Politique de protection des données personnelles	Page 4 sur 9
SERVICE:	CONTACT AU SEIN DU SERVICE :	APPROUVÉ :
Service juridique	Ann Marie Barry, Chief Privacy Officer	Judy Reinsdorf

Les données personnelles considérées comme sensibles sont exclusivement utilisées en cas de besoin et avec le consentement de la personne si nécessaire. De plus, nous définissons et actualisons clairement les responsables de processus administratifs réglementaires spécifiques.

Règles internes d'entreprise (BCR)

Johnson Controls a adopté des règles internes d'entreprise qui sont en ligne avec cette Politique de confidentialité et appliquées par le biais d'un Accord intragroupe. Cet Accord intragroupe est contraignant pour toutes les entités juridiques placées sous le contrôle de gestion de Johnson Controls. « Johnson Controls International SA/NV » dont le siège est en Belgique est responsable par délégation de la conformité à ces Règles internes d'entreprise. La coordination avec les autorités en charge de la confidentialité concernant ces règles est gérée par le Chief Privacy Officer.

Une copie de ces Règles internes d'entreprise est également disponible sur le site Web de Johnson Controls et sur le portail Confidentialité des employés.

Processus de gestion de la confidentialité

Les activités du Programme de protection des données personnelles mondial sont structurées autour de **13 processus de gestion de la confidentialité**. Ces processus servent également de base pour mesurer le niveau de maturité de Johnson Controls et organiser des audits de protection des données personnelles.

- 1. Maintenir une structure de gouvernance de la protection des données personnelles et de responsabilités claires. Faire en sorte qu'il y ait des personnes responsables en matière de protection des données personnelles, de gestion responsable et de procédures de reporting de gestion. Les responsabilités sont définies dans la Politique ci-dessous.
- 2. **Maintenir l'inventaire des données à caractère personnel.** Maintenir un inventaire de l'emplacement des données à caractère personnel ou des flux de données à caractère personnel avec des catégories définies de données à caractère personnel.
- 3. **Maintenir la politique de** protection des données personnelles. Maintenir une Politique de protection des données personnelles qui remplisse toutes les exigences légales et évite le risque opérationnel.
- 4. Intégrer des mesures de protection des données personnelles dans les politiques et procédures opérationnelles. Maintenir des politiques et des procédures opérationnelles en accord avec la politique de protection des données personnelles, les exigences légales et les objectifs de gestion de risque opérationnel.



DATE DE PUBLICATION : Janvier 2015 DATE DE RÉVISION: Juin 2017

DERNIÈRE RÉVISION: Juin 2017

SERVICE:

Service juridique

JOHNSON CONTROLS RÈGLEMENTS EN MATIÈRE DE CONFORMITÉ

NSON CONTROLS EMENTS EN MATIÈRE DE CONFORMITÉ	NUMÉRO DE SÉRIE 140	NUMÉRO DE SÉQUENCE 401-00
OBJET : Politique de protection des données personnelles		Page 5 sur 9
CONTACT AU SEIN DU SERVICE :		APPROUVÉ :

Judy Reinsdorf

5. Organiser la formation et la sensibilisation à la protection des données personnelles . Dispenser une formation et promouvoir la sensibilisation pour favoriser la conformité avec la politique de protection des données personnelles et atténuer les risques opérationnels.

Ann Marie Barry, Chief Privacy Officer

- 6. **Gérer les risques de sécurité pour les informations.** Maintenir un programme de sécurité des informations basé sur les exigences légales et des évaluations de risque continues.
- 7. Gérer les risques de tiers. Maintenir des contrats et des accords avec les tiers et les sociétés affiliées, qui soient en accord avec la politique de protection des données personnelles, les exigences légales et la tolérance en matière de risques opérationnels.
- 8. Maintenir des notices d'information. Émettre des notices d'information à l'adresse des individus en accord avec la politique de protection des données personnelles, les exigences légales et la tolérance en matière de risques opérationnels.
- 9. Maintenir des procédures pour les enquêtes et les plaintes. Maintenir des procédures efficaces pour les interactions avec les personnes concernant leurs données à caractère personnel.
- 10. Monitorer l'apparition de nouvelles pratiques opérationnelles. Surveiller les pratiques opérationnelles pour identifier les nouveaux processus ou les changements matériels survenant dans les processus existants, et assurer la mise en œuvre des principes de la protection des données personnelles par conception.
- 11. Maintenir des procédures de gestion des violations de protection des données personnelles. Maintenir un programme efficace de gestion des incidents et violations de protection des données personnelles.
- 12. Surveiller les pratiques de traitement des données. Vérifier que les pratiques opérationnelles sont conformes à la politique de protection des données personnelles et aux politiques et procédures opérationnelles.
- 13. Effectuer un suivi des critères externes. Suivre les nouvelles exigences de conformité, les attentes et les meilleures pratiques.

Responsabilités

1. Le Chief Ethics & Compliance Officer est responsable et fera office de parrain du Programme de protection des données personnelles mondial. Il passera en revue chaque année le Programme de protection des données personnelles mondial, promouvra l'amélioration continue et rendra compte de la progression de la conformité au Conseil de conformité exécutif et au Comité de gouvernance du Conseil d'administration. Le Programme de protection des données personnelles mondial fait partie du Programme de déontologie et conformité de Johnson Controls.



DATE DE PUBLICATION : Janvier 2015 DATE DE RÉVISION: Juin 2017

DERNIÈRE RÉVISION: Juin 2017

SERVICE:

Service juridique

JOHNSON CONTROLS RÈGLEMENTS EN MATIÈRE **DE CONFORMITÉ**

NSON CONTROLS	NUMÉRO DE	NUMÉRO DE
EMENTS EN MATIÈRE	SÉRIE	SÉQUENCE
DE CONFORMITÉ	140	401-00
OBJET : Politique de protection des données personnelles		Page 6 sur 9

APPROUVÉ: Judy Reinsdorf

2. Le Bureau de la protection des données personnelles gère les opérations du Programme de protection des données personnelles mondial pour assurer que ses buts et objectifs opérationnels soient atteints, et veille à l'efficacité de la communication autour du programme au sein de l'entreprise. Le Bureau de la protection des données personnelles assurera aussi que les membres de la Communauté de protection des données personnelles mondiale s'impliquent de manière adéquate dans le Programme de protection des données personnelles mondial. Le Bureau de la protection des données personnelles fournira des plates-formes de communication adéquates à la Communauté de protection des données personnelles, pour l'échange des

CONTACT AU SEIN DU SERVICE:

Ann Marie Barry, Chief Privacy Officer

- a. Le Bureau de la protection des données personnelles se composera des personnes suivantes :
 - i. le Chief Privacy Officer;
 - ii. le Privacy Program Leader et les Privacy Program Managers ; et

meilleures pratiques et l'accès aux ressources liées à la protection des données personnelles.

- iii. les Privacy Counsels.
- b. Il incombe au Chief Privacy Officer de piloter le Programme de protection des données personnelles mondial, notamment en promouvant la conformité avec les règlementations en vigueur, en définissant les exigences organisationnelles à la lueur des exigences légales locales et internationales en vigueur, et à la lueur du Programme de protection des données personnelles mondial de Johnson Controls. Le Chief Privacy Officer est le responsable dans l'entreprise du Programme de protection des données personnelles mondial et il lui incombe de gérer les Règles internes d'entreprise et la coopération avec les autorités règlementaires. Le Chief Privacy Officer doit effectuer des rapports périodiques au Responsable déontologie et conformité et à la Direction générale concernant les activités et l'efficacité du programme.
- c. Il incombe au Privacy Program Leader et aux Privacy Program Managers d'organiser les activités du Programme de protection des données personnelles mondial en accord avec les processus de gestion de la protection des données personnelles comme décrit dans la section 6. Ils feront également office de chefs de projet pour le programme.
- d. Il incombe aux Privacy Counsels de dispenser des conseils et recommandations concernant les lois et règlementations en matière de protection des données personnelles au sein de leurs régions respectives.
- 3. La Communauté de protection des données personnelles regroupe les membres du Bureau de la protection des données personnelles, les Data Privacy Officers (Délégués à la Protection des Données), les Local Data Privacy Coordinators (Coordinateurs de la protection des données locaux), les Subject Access Request Coordinators (Coordinateurs des demandes d'accès aux informations personnelles) et d'autres membres comme cela peut être requis au coup par coup par le Bureau de la protection des données personnelles.
- 4. Les Data Privacy Officers (DPO) (Délégués à la Protection des Données (DPD)) sont chargés de la coordination, des comptes-rendus et de la promotion de la conformité avec les réglementations de protection des données applicables localement, en ligne avec le Programme de confidentialité mondial de Johnson Controls pour une zone géographique, une entreprise et/ou un groupe d'entités juridiques (ciaprès désignés par la zone commerciale).



DATE DE PUBLICATION: Janvier 2015 DATE DE RÉVISION: Juin 2017

DERNIÈRE RÉVISION: Juin 2017

SERVICE:

Service juridique

JOHNSON CONTROLS RÈGLEMENTS EN MATIÈRE **DE CONFORMITÉ**

HNSON CONTROLS LEMENTS EN MATIÈRE DE CONFORMITÉ	NUMÉRO DE SÉRIE 140	NUMÉRO DE SÉQUENCE 401-00
OBJET : Politique de protection des données personnelles		Page 7 sur 9
CONTACT AU SEIN DU SERVICE :		APPROUVÉ :

Judy Reinsdorf

Le DPO (DPD) rapporte à la Direction générale des entités locales et au Chief Privacy Officer (de manière secondaire). Les DPO (DPD) seront nommés pour la conformité avec les exigences légales locales. Lorsque les DPO (DPD) ne sont pas obligatoires, Johnson Controls peut en nommer à sa guise. Les DPO (DPD) feront office de point de contact pour l'Autorité chargée de la protection des données. Les DPO (DPD) doivent maintenir à jour leurs connaissances et leur expertise concernant les réglementations de protection des données en vigueur dans leur zone commerciale. La fonction de DPO (DPD) peut être exercée en complément d'une autre fonction au sein de Johnson Controls, à condition cependant que la combinaison de ces fonctions n'entraîne pas de conflit d'intérêt.

Ann Marie Barry, Chief Privacy Officer

- 5. Les Local Data Privacy Coordinators (LDPC) (Coordinateurs de la protection des données locaux (CPDL)) sont chargés de la coordination, des comptes-rendus et de la promotion de la conformité aux réglementations de protection des données en vigueur localement, en ligne avec le Programme de protection des données personnelles mondial de Johnson Controls pour une zone commerciale. Ces LDPC (CPDL) feront partie de la Communauté de protection des données personnelles et soutiendront le Bureau de la protection des données personnelles dans le cadre d'activités de conformité en matière de protection des données personnelles liées à la zone commerciale de chaque LDPC (CPDL). La fonction de LDPC (CPDL) peut être attribuée dans des juridictions où la nomination d'un DPO (DPD) officiel n'est pas requise.
- 6. Les Subject Access Request Coordinators (SAR Coordinators) (Coordinateurs des demandes d'accès aux informations personnelles (Coordinateurs DAIP)) sont responsables de la réception, de la coordination et de la réponse aux demandes d'accès aux informations personnelles en conformité avec la loi locale et conjointement avec le Privacy Counsel concerné.
- 7. Les **Business and functional leaders** sont tenus de s'assurer que leurs activités, processus et politiques spécifiques sont conformes au Programme de protection des données personnelles mondial au sein de leur ou leurs unités organisationnelles, leur région ou zone de responsabilité, selon le cas, y compris le respect de la Politique de protection des données personnelles et des Règles internes d'entreprise.
 - a. Le Vice President, Human Resources est responsable de la protection des données personnelles des employés et des processus liés aux employés.
 - b. Le Chief Information Technology Officer est responsable de l'assistance pour le Programme de protection des données personnelles mondial et il lui incombe de vérifier que les processus informatiques sont conformes au Programme de protection des données personnelles mondial.
 - c. Le Vice President of Internal Audit est tenu de fournir des inputs et des ressources au programme et de soutenir le processus d'audit du Programme de protection des données personnelles mondial.



NUMÉRO DE SÉRIE	NUMÉRO DE SÉQUENCE
140	401-00
onnées personnelles	Page 8 sur 9

DATE DE PUBLICATION : Janvier 2015 DATE DE RÉVISION : Juin 2017 DERNIÈRE RÉVISION : Juin 2017	OBJET : Politique de protection des données personnelles	Page 8 sur 9
SERVICE:	CONTACT AU SEIN DU SERVICE :	APPROUVÉ :
Service juridique	Ann Marie Barry, Chief Privacy Officer	Judy Reinsdorf

d. Le **Chief Information Security Officer** est responsable de la définition des politiques et contrôles informatiques en conformité avec le Programme de protection des données personnelles mondial.

Amélioration continue

Le Bureau de la protection des données personnelles révise régulièrement la Politique de protection des données personnelles pour en assurer continuellement le caractère adapté et approprié à la lueur des changements des réglementations en matière de protection des données personnelles, des lois et des progrès de la technologie et des affaires de Johnson Controls.

Documentation relative à la protection des données personnelles

Le Bureau de la protection des données personnelles maintiendra et structurera la documentation du programme, les politiques et les procédures liées au Programme de protection des données personnelles mondial et les mettra à la disposition des publics appropriés. Les documents publics seront publiés sur le site Internet public de Johnson Control, les documents internes s'adressant aux employés seront mis à disposition sur le portail de Protection des données personnelles des employés et les documents destinés à la Communauté de protection des données personnelles seront conservés dans un référentiel structuré et sécurisé.

Audits de protection des données personnelles

Le Bureau de la protection des données personnelles aide l'équipe d'audit interne à tenir à jour le protocole d'audit de protection des données personnelles et à effectuer un cycle annuel d'audits de protection des données personnelles basés sur le protocole concordé.

La direction locale des sites vérifiés, le point de contact de protection des données personnelles local (DPO (DPD), LDPC (CPDL), HR Data Stewards), le Vice President of Internal Audit, le Chief Privacy Officer et le Chief Ethics & Compliance Officer seront informés des conclusions des audits et seront responsables des actions de suivi.

Non-conformité

Tous les employés de Johnson Controls doivent respecter les principes décrits dans la Politique de protection des données personnelles, les règles correspondantes des Règles internes d'entreprise ainsi que les politiques et procédures liées.

La non-conformité avec la Politique de protection des données personnelles de Johnson Controls résulte en une violation de la Politique en matière d'éthique. Les violations de la Politique en matière d'éthique donnent lieu à des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.



NUMÉRO DE SÉRIE 140	NUMÉRO DE SÉQUENCE 401-00
nnées personnelles	Page 9 sur 9

DATE DE PUBLICATION : Janvier 2015 DATE DE RÉVISION : Juin 2017 DERNIÈRE RÉVISION : Juin 2017	OBJET : Politique de protection des données personnelles	Page 9 sur 9
SERVICE:	CONTACT AU SEIN DU SERVICE :	APPROUVÉ :
Service juridique	Ann Marie Barry, Chief Privacy Officer	Judy Reinsdorf

<u>Références</u>

- a. Code d'éthique de Johnson Controls
- b. Notice d'information interne sur la protection des données personnelles
- c. Notice d'information publique sur la protection des données personnelles
- d. Politique en matière des droits de protection des données personnelles des personnes concernées
- e. Règles internes d'entreprise